

Image not found or type unknown



Sortir de l'indivision avec un achat en viager

Par **Piffard**, le 12/09/2019 à 12:16

Bonjour je suis propriétaire des 3/4 d'un bien une maison de famille puis racheter le 1/4 à mon conjoint non pacse non marié en viager pour sortir de l'indivision car je viens apprendre qu'un de ces enfants pourraient m'empêcher de vendre la main lors du décès de mon conjoint

Par **goofyto8**, le 12/09/2019 à 15:09

bonjour,
je suis propriétaire des 3/4 d'un bien (une maison de famille) puis-je racheter le 1/4 à mon conjoint non pacse non marié, en viager ?